



PLAN CLIMAT

AIR ÉNERGIE TERRITORIAL

de la Vire au Noireau

Cahier n°5 : Rapport environnemental

Synthèse de l'évaluation environnementale stratégique

Ce document a été réalisé par le SDEC ENERGIE, pour le compte et sous la responsabilité de la communauté de communes Intercom de la Vire au Noireau.

Sommaire général du PCAET

Le PCAET de l'Intercom de la Vire au Noireau se constitue de 5 cahiers, parfois eux-mêmes divisés en différentes parties. Les cahiers trop volumineux sont séparés en plusieurs fichiers, pour des raisons de facilité de lecture :

- **Cahier n° 1 / Le préambule**
- **Cahier n° 2 / Le diagnostic.**
 - Il se compose de 18 parties, regroupées en 6 fichiers :
 - Fichier 1 : profil énergie-air-climat du territoire (parties 1 à 6)
 - Fichier 2 : diagnostic sectoriel *population-habitat-mobilité* (parties 7 à 9)
 - Fichier 3 : diagnostic sectoriel *tertiaire-industrie* (parties 10 à 11)
 - Fichier 4 : diagnostic sectoriel *agriculture-réseaux-déchets* (parties 12 à 14)
 - Fichier 5 : diagnostic sectoriel *environnement-vulnérabilité* (parties 15 à 16)
 - Fichier 6 : études des potentiels (parties 17 à 18)
- **Cahier n° 3 / La stratégie**
- **Cahier n° 4 / Le plan d'actions**
- **Cahier n° 5 / Rapport environnemental (synthèse de l'évaluation environnementale stratégique)**

Le sommaire précis est donné au début de chaque fichier.

Sommaire de l'évaluation environnementale stratégique

Présentation de l'évaluation environnementale stratégique	5
1. Rappel réglementaire	5
Contenu	5
L'avis de l'autorité environnementale	5
La consultation publique	6
2. Application au PCAET de l'Intercom de la Vire au Noireau	6
Synthèse de l'état initial de l'environnement et de ses perspectives d'évolution	7
1. Définition des thématiques environnementales	7
2. Synthèse du diagnostic au regard de ces thématiques	7
Analyse des incidences et mesures correctives	12
1. Incidences des actions vis-à-vis des facteurs du PCAET	12
2. Incidences des actions vis-à-vis des facteurs environnementaux	12
Présentation	12
Bilan	13
3. Synthèse des mesures correctives	14
Mesures d'évitement.....	14
Mesures de réduction.....	14
Mesures de compensation	15
Annexe : analyse détaillée des incidences	16

Présentation de l'évaluation environnementale stratégique

1. Rappel réglementaire

Suite au Décret n° 2016-1110 du 11 août 2016 relatif à la modification des règles applicables à l'évaluation environnementale des projets, plans et programmes, les PCAET sont soumis à une évaluation environnementale stratégique.

Contenu

Une évaluation environnementale stratégique s'appuie sur :

- Un « état initial de l'environnement », qui doit être conduit avec une vision dynamique et étudier le milieu physique, naturel et humain.
- Une évaluation des incidences du plan sur l'environnement
- Des alternatives et des mesures d'évitement, de réduction et compensation envisagées : « éviter, réduire, compenser »

L'évaluation environnementale stratégique doit être proportionnée au contexte environnemental (sensibilité des enjeux à l'échelle du territoire) et aux impacts (en termes d'ampleur et de complexité) que le plan ou le projet, en l'occurrence, ici, le PCAET, peut occasionner sur l'environnement et la santé humaine.

Elle rend également compte de l'adéquation des mesures prévues (évitement, réduction, compensation des impacts) et de la pertinence des modalités de suivi de ces mesures (et des impacts qu'elles peuvent elles-mêmes avoir sur l'environnement).

L'avis de l'autorité environnementale

L'évaluation environnementale stratégique est soumise à **l'avis simple de l'autorité environnementale**, la DREAL Normandie, par opposition à un avis conforme. L'avis simple peut contenir des suggestions destinées au porteur de projet ou à l'autorité en charge de décider si le projet doit ou non être autorisé (maire, préfet...), mais que ni l'un ni l'autre n'est tenu de suivre.

Cet avis simple est donc sans portée juridique.

Il porte sur la prise en compte de l'environnement dans le PCAET : à travers les explications données dans les pièces du dossier, l'autorité environnementale regarde si (et comment) le porteur de projet (ici, l'Intercom) a cherché à minimiser les incidences de son plan programme/des projets. En particulier, il analyse la pertinence des mesures prévues pour éviter, réduire ou compenser les effets négatifs, et la manière dont l'Intercom justifie les choix qui ont été faits dans la réalisation de ce PCAET.

Ainsi, l'avis de l'autorité environnementale ne se positionne pas sur l'opportunité du PCAET ou d'une action en particulier : il n'a pas vocation à dire si le PCAET doit ou non être approuvé et ne lui est donc ni « favorable » ni « défavorable ». L'avis de l'autorité environnementale comporte souvent des recommandations, à travers lesquelles elle donne des pistes pour améliorer la qualité du PCAET/des projets.

L'objectif de l'évaluation environnementale stratégique est d'évaluer et limiter les incidences du PCAET sur l'environnement. Elle doit permettre d'aboutir au plan le moins dommageable pour l'environnement, renforçant ainsi sa sécurité juridique et son acceptabilité sociale. L'avis de l'autorité environnementale doit éclairer le public sur la manière dont l'Intercom a pris en compte les enjeux environnementaux. Il donne également à l'Intercom des clés pour améliorer son PCAET, en mettant en lumière les points qui mériteraient d'être approfondis.

La consultation publique¹

La procédure de participation du public pour les PCAET n'est pas contrainte réglementairement (absence d'enquête publique ou de toute autre forme de consultation du public obligatoire). Seule la procédure liée à leur évaluation environnementale stratégique s'impose. C'est donc le dispositif supplétif prévu à l'article L. 122-8 du code de l'environnement qui s'applique. La consultation du public consiste alors à mettre à disposition du public avant l'adoption du plan et pendant un mois (R. 122-22 du Code de l'Environnement) les éléments suivants (article L. 122-8 du Code de l'Environnement) :

- le projet de plan/schéma/programme,
- le rapport environnemental,
- l'avis de l'autorité environnementale,
- l'indication des autorités compétentes pour prendre la décision,
- l'indication des personnes auprès desquelles peuvent être obtenus les renseignements sur le projet,
- voire d'autres avis émis par une autorité administrative sur le projet.

Les observations et propositions recueillies lors de cette consultation du public doivent ensuite être prises en considération par l'autorité compétente pour adopter le plan/schéma/programme.

2. Application au PCAET de l'Intercom de la Vire au Noireau

L'évaluation environnementale stratégique est intégrée à chaque étape du PCAET, de manière à ce que l'environnement fasse partie intégrante du plan. Le PCAET est construit par itération dès la réalisation du diagnostic, pour expliquer les hypothèses d'élaboration et partis pris au regard de l'environnement, et retenir ceux qui soient de moindre impact.

Les éléments qui composent le PCAET de l'Intercom de la Vire au Noireau comprennent chacun les composantes de l'évaluation environnementale stratégique nécessaires à la bonne compréhension de la prise en compte effective de l'environnement dans ce plan :

composante de l'EES	Etape du PCAET qui inclut la composante de l'EES correspondante
état initial de l'environnement	Diagnostic (partis pris sur la formulation des hypothèses qui tiennent compte de l'incidence sur l'environnement)
évaluation des incidences	objectifs stratégiques
mesures de réduction, compensation, évitement	plan d'actions

Les éléments qui suivent viennent compléter l'analyse : synthèse de l'état initial de l'environnement, synthèse de l'analyse des incidences et détail des mesures correctives prises en compte.

¹ Préconisations relatives à l'évaluation environnementale stratégique - Note méthodologique ; Commissariat Général au Développement Durable/CEREMA – mai 2015

Synthèse de l'état initial de l'environnement et de ses perspectives d'évolution

1. Définition des thématiques environnementales

Les facteurs de l'environnement étudiés dans le cadre du diagnostic (intégrant l'état initial de l'environnement) ont trait :

- **au milieu physique :**
 - Sols
 - Eaux souterraines et superficielles
 - Autres ressources (non renouvelables et renouvelables)
 - Climat et émissions de GES

- **au milieu naturel :**
 - Diversité biologique/faune et flore
 - Habitat naturel et continuités écologiques (trame verte et bleue, Natura 2000...)

- **au milieu humain :**
 - Population, santé humaine, bruit et autres nuisances
 - Qualité de l'air
 - Paysages
 - Urbanisme/consommation d'espaces
 - Patrimoine culturel, architectural et archéologique
 - Prévention des risques
 - Activités humaines
 - Déchets

2. Synthèse du diagnostic au regard de ces thématiques

Le diagnostic du PCAET présente une analyse AFOM (atouts/faiblesses/opportunités/menaces) pour chaque thématique du PCAET. En voici la synthèse, répartie entre les différents facteurs de l'environnement :

➤ Milieu physique

sols, eaux souterraines et superficielles	<p>Synthèse</p> <ul style="list-style-type: none"> - Au nord, les sols sont caractérisés par des calcaires karstiques armoricains (grès fissurés et altérites de grès et de schistes). Plus au sud, ils se composent de roches magmatiques et métamorphiques altérées. On dénombre 8 carrières, dont une seule est encore en activité (à Sainte-Marie-Outre l'Eau), pour l'extraction de grès. - Localement, certains sols ont une faible réserve utile - Les terres ont un au potentiel agronomique d'assez bonne qualité pour des productions diversifiées, ce qui offre de bonnes capacités d'adaptation du territoire - 81% du stock de carbone est présent dans les sols, en majorité dans les terres agricoles et en particulier les prairies. - Les régimes d'écoulement des eaux sont caractérisés par des périodes de débits d'étiage marqués (juin à août) et des débits hivernaux élevés (novembre à février) - La ressource en eau potable est sensible à la sécheresse. La vulnérabilité est surtout d'ordre quantitatif.
	<p>Tendance à l'évolution, menaces</p> <ul style="list-style-type: none"> - Risque de dégradation de la qualité des eaux de surface (eutrophisation, concentration des polluants...) entraînant une perte de biodiversité et des besoins de traitements supplémentaires pour la production d'eau potable (augmentation des coûts)

	<ul style="list-style-type: none"> - Risque également d'insuffisance des capacités d'approvisionnement en eau potable en été - Baisse de fertilité des sols du fait des phénomènes accru d'érosion/ruissellement - Relargage de carbone dans l'atmosphère du fait du changement d'affectation des sols et de l'urbanisation des terres agricoles.
--	--

autres ressources (non renouvelables et renouvelables)	<p>Synthèse Un territoire venté Une ressource locale importante en biomasse énergie (bois énergie, matières méthanogènes d'effluents d'élevage, déchets agroalimentaires...) Quelques grandes entreprises agroalimentaires concentrées sur une même zone d'activité propice à la valorisation de chaleur fatale Des espaces en friche (carrières, délaissés...) et de grandes surfaces de toiture (commerciales, agricoles...) à valoriser en photovoltaïque</p>
	<p>Tendance à l'évolution</p>

Climat et émissions de GES	<p>Synthèse</p> <ul style="list-style-type: none"> - Climat tempéré. Les précipitations sont plus importantes et les températures plus faibles qu'en plaine de Caen, en raison de l'altitude et de l'exposition. Cependant, les fonds de vallées sont sensiblement moins arrosés. Ceux-ci bénéficient de conditions thermiques souvent plus contrastées : gel plus précoce en automne et plus tardif au printemps, forte chaleur possible en été. - En 2014, le territoire de la Vire au Noireau a émis près de 630 kteq CO2. C'est en moyenne 13 teq CO2/habitant. C'est le 2^{ème} territoire le plus émetteur de GES du Calvados, tant proportionnellement à sa population qu'en valeur absolue. - Une majorité des GES est d'origine hors combustion (61%). C'est le secteur agricole qui est le principal contributeur (58% des GES totaux). Les transports routiers et le résidentiel sont les principaux émetteurs de GES énergétiques (respectivement 40% et 23%)
	<p>Tendance à l'évolution Des années 1950 à 2010, on observe en Basse-Normandie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une hausse des températures moyennes de + 0.6 °C. - une diminution du nombre moyen de jours de froid (minima ≤ 0 °C), de 36 jours entre 1951 et 1981 à 30 jours en moyenne entre 1981 et 2010 - une augmentation du nombre moyen de jours de chaleur (≥ 25 °C), de 12 jours entre 1951 et 1981 à 20 jours en moyenne entre 1981 et 2010. <p>On observe les mêmes tendances dans le Bocage Virois.</p> <p>Evolution prévue (dont l'intensité dépendra des capacités à réduire les émissions de GES mondiales) : Le climat local va évoluer vers moins de jours de pluies sur l'année, du fait de moins de précipitations en été, et des phénomènes pluvieux plus intenses. Les sécheresses vont augmenter en durée et en intensité en été. Le nombre de jours chauds (≥ 25 °C) et de très forte chaleur (≥ 35 °C) va augmenter : l'été 2003 pourrait devenir la norme.</p> <p>Evolution observée des émissions de GES : -4% entre 2014 et 2008. Tous les secteurs baissent leurs émissions excepté l'industrie. Le scénario tendanciel modélisé par PROSPER prévoit une baisse des émissions de GES de -14% entre 2010 et 2050.</p>

➤ Milieu naturel

Diversité biologique/faune et flore, habitat naturel et continuités écologiques	<p>Synthèse Trame bleue Le territoire présente un chevelu dense de cours d'eau. Trois grandes séquences bleues marquent le territoire : la Vire, la Souleuvre et la Druance. Le Noireau est présent à l'extrême Est du territoire, la Sienne à l'extrême Ouest. L'état écologique est moyen pour la Druance, la Souleuvre et la Sienne. Le Noireau et la Vire amont sont en bon état écologique. Mais l'état chimique de ces cours d'eau reste dégradé. Ces rivières principales sont de catégorie 1 (enjeu biodiversité) et sur liste 1 et 2 (interdiction d'entraver la continuité écologique). Elles abritent une biodiversité rare : écrevisses à pattes</p>
--	---

	<p>blanches, le chabot, la lamproie de Planer, saumon atlantique, truite fario, loutre et odonates. De nombreuses mares et zones humides sont présentes, en lien avec le petit chevelu et le réseau des cours d'eau.</p> <p>Le territoire est riche de biodiversité et comprend de nombreux milieux naturels sensibles à protéger :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 9 ZNIEFF de type I et de type II, - 3 zones Natura 2000 (deux zones liées à leur richesse piscicole et 1 qui abrite le Grand Murin, de la famille des Chiroptères - 1 Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB) - 4 Espaces Naturels Sensibles <p><u>Trame verte</u> 5000 km de haies bocagères 7 000 Ha de forêt, soit 8,75 % du territoire. Les forêts se composent majoritairement de feuillus (80%). Les résineux composent 15% des massifs. La majorité des boisements forestiers est privée (5342 ha, soit 77% des massifs). Une forêt publique est présente sur le territoire : la forêt domaniale de Saint Sever, pour 1602 ha. L'essence prédominante est le hêtre, espèce sensible aux épisodes de sécheresse, ce qui rend cette forêt vulnérable au changement climatique. On trouve également des landes des landes sèches au Sud Est du territoire</p> <p>Tendance à l'évolution/menaces Perte de haies bocagères estimée à 700 km entre 1998 et 2012 : pour quelques dizaines de kilomètres de haies replantées, des centaines sont arasées. Le bocage a ainsi fortement régressé, notamment sur la partie transversale (axe Est/Ouest) au centre du territoire et au nord de Saint-Sever, dans le bassin de Vire et jusque Valdallière. Risque de mortalité des hêtres et de régression des biotopes « froids », comme les tourbières Etiages plus importants et baisse de la qualité des eaux.</p>
--	---

➤ Milieu humain

<p>Population, santé humaine, bruit et autres nuisances</p>	<p>Synthèse</p> <ul style="list-style-type: none"> - 48 454 habitants (INSEE 2014) - 21 434 ménages (taille des ménages : 2.3) - Evolution population : -0.2%/an <p>Population plutôt âgée, la moitié a plus de 45 ans. Les 15/29 ans sont proportionnellement moins nombreux et les + de 75 ans plus nombreux qu'en moyenne sur le Calvados. On note ainsi une forte part de retraités, personnes sensibles aux événements de chaleur.</p> <p>Les revenus sont globalement très modestes, en grande majorité inférieurs à la moyenne départementale</p> <p>Une majorité d'emplois sont ouvriers. Cette catégorie d'actif est plus représentée qu'en moyenne dans le Calvados.</p> <p>On trouve une part élevée de propriétaires occupants (62% des résidences principales), plus enclins à réaliser des travaux de rénovation.</p> <p>Le taux de logements potentiellement indignes en 2013 est parmi les plus élevés du Calvados, avec des conséquences importantes sur la santé des occupants (altération des voies respiratoires du fait de microchampignons et des bactéries présentes à des forts taux d'humidité, coups de froid...)</p> <p>La population n'est pas soumise à une problématique « bruit » particulière, en dehors des centres urbains.</p> <p>Tendance à l'évolution :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le scénario tendanciel modélisé par Prosper prévoit une stabilisation de la population ente 2010 et 2030 et une évolution globale de -2.3% entre 2010 et 2050 (à partir des prévisions INSEE). On observe dès à présent une légère tendance au vieillissement. - Le territoire vise une augmentation de la population autour de +13% à l'horizon 2030 par rapport à 2014 (à confirmer lors de la révision du SCoT). - Précarisation et isolement des populations les plus défavorisées du fait de l'augmentation du prix de l'énergie - Dans la perspective du changement climatique, les principaux risques pour la santé humaine sont liés à l'aggravation des risques naturels (canicule, inondations...) et à l'augmentation des concentrations de certains polluants (ozone en période de canicule, substances allergisantes).
--	---

Qualité de l'air	<p>Synthèse</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des émissions par habitant au-dessus de la moyenne départementale pour tous les polluants, sauf pour le dioxyde de soufre - Territoire agricole fortement émetteur de NH3 et de particules fines - Une majorité de chauffage électrique (32%) et bois (24%), devant le fioul. - Un habitat dispersé avec une moindre exposition aux polluants d'origine résidentielle, mais au contraire, une certaine proximité avec les sources d'émissions de polluants agricoles. - Un chauffage au bois énergie bien développé, émetteur de particules fines - Présence de radon sur certaines communes - Les déchetteries et les partenaires de filières de recyclage et de valorisation (déchets verts, filière bois énergie...) présents sur le territoire proposent des alternatives au brûlage des déchets à l'air libre.
	<p>Tendance à l'évolution</p> <p>entre 2005 et 2014, amélioration pour tous les polluants, sauf le NH3, dont les émissions augmentent entre 2012 et 2014.</p> <p>Le scénario tendanciel modélisé par PROSPER prévoit une baisse supplémentaire de quelques pourcent pour tous les polluants, sauf pour l'ammoniac, non modélisé.</p> <p>Le changement climatique augmente le risque d'exposition des populations à la pollution de l'air et notamment à l'ozone, du fait de réactions chimiques des polluants précurseurs (NOx, COVnm), sous l'effet des rayonnements du soleil.</p>

Paysages	<p>Synthèse</p> <p>Le territoire est partagé en trois entités paysagères :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les massifs forestiers du sud-ouest - Les coteaux montueux du synclinal bocain au nord et vallées escarpées - Les espaces agricoles au maillage bocager « relâché » <p>L'activité agricole participe à l'aménagement et l'entretien des espaces : assolement riche en prairies, mais les cultures en labours sont peu diversifiées.</p> <p>Les terres ont un potentiel agronomique d'assez bonne qualité pour des productions diversifiées.</p> <p>Le territoire a donc potentiellement de bonnes capacités d'adaptation</p>
	<p>Tendance à l'évolution</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diminution importante du linéaire de haies (baisse de 1%/an du linéaire de haies en moyenne, soit environ 700 km entre 1998 et 2012) et baisse des surfaces en prairies. - Augmentation de la taille des parcelles - Banalisation des constructions et formes urbaines (lotissements)

Urbanisme/ consommation d'espace	<p>Synthèse</p> <p>Territoire rural avec une densité d'habitants faible : 61,5 hab/km²</p> <p>Des pôles d'équilibre (pôle virois, pôle de Condé-sur-Noireau et pôles d'équilibre ruraux) et des bourgs relais bien répartis sur le territoire, qui concentrent l'activité et l'offre de services.</p> <p>Une perte de population et manque d'attractivité des pôles principaux à Vire Normandie et Condé-en-Normandie.</p> <p>De nouvelles constructions d'habitations au détriment d'espaces agricoles productifs, au sein d'un habitat dispersé</p> <p>Des logements et parcelles de grandes tailles</p> <p>Une grande majorité (79%) de maisons individuelles</p> <p>un fort taux de vacance (10.7%)</p>
	<p>Tendance à l'évolution</p> <ul style="list-style-type: none"> - Près de 100 ha sont programmés pour être artificialisés à court et moyen terme (d'ici environ 5 ans). - Etalement urbain avec des zones pavillonnaires banalisées. - Développement important des zones d'activité économiques

Patrimoine culturel, architectural et archéologique	<p>Synthèse</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le bâti ancien (construit avant 1948) concerne 40% du parc de logements - La présence d'une grande diversité de bâtis (qualité architecturale et patrimoniale) nécessite de respecter certaines techniques traditionnelles de rénovation pour assurer leur pérennité - Le patrimoine de la reconstruction est un caractère identitaire - 25 monuments historiques, trois sites classés et un site inscrit, à Vire : « les Vaux de Vire »
	<p>Tendance à l'évolution/Menaces :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une dynamique de travaux de rénovation énergétique supérieure à la moyenne régionale - Un risque d'augmentation de la précarité énergétique pour les habitants des logements anciens et de l'après-guerre - Dégradation du bâti ancien et des logements de la reconstruction par des rénovations non adaptées - Dévitalisation des bourgs par un manque d'attractivité des anciennes « maisons de ville »

Prévention des risques	<p>Synthèse</p> <p>Faible risque de destruction des habitations par le retrait/gonflements des argiles ou par éboulements/effondrements</p> <p>Risque d'effondrements de cavités souterraines préexistantes (anciennes mines, carrières souterraines, marnières...) et de chutes de blocs modérés et très localisé.</p> <p>Territoire en zone de sismicité faible</p> <p>Risques d'inondations, d'érosion et de ruissellement liés aux instabilités des terrains argileux. Certaines zones sont à fort risque inondation (PPRI du Noireau et de la Vère)</p>
	<p>Tendance à l'évolution</p> <p>Ces risques sont susceptibles de s'aggraver dans le cadre du réchauffement climatique, avec des dégradations plus importantes et plus fréquentes des infrastructures (réseau, habitations, routes...)</p>

Activités humaines	<p>Synthèse</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présence de grands groupes industriels et des services publics source d'emplois salariés (un quart des salariés travaillent dans l'industrie et 29% dans les services publics) - Beaucoup d'entreprises individuelles dans le BTP, l'agriculture et le tertiaire - Une concentration des emplois sur des pôles d'activités de Vire Normandie et Condé-en-Normandie - une part importante d'artisans qualifiés - faible représentation du secteur de la construction - Un territoire rural productif, avec un secteur agricole dynamique et réactif. - Nombreux emplois liés directement ou indirectement aux productions céréalières, laitières et bovines, largement exportatrices (transformation des produits)
	<p>Tendance à l'évolution, menaces</p> <p>Une tendance à l'agrandissement des exploitations agricoles et à leur concentration, en réponse à une activité d'élevage en difficulté</p> <p>Risque d'augmentation des terres cultivées au détriment des prairies</p> <p>Un risque de baisse des rendements des productions fourragères (moindre pousse de l'herbe et sensibilité à la sécheresse du maïs ensilage)</p>

Déchets	<p>Synthèse</p> <p>Une production d'OMr et encombrants inférieure à la moyenne départementale (respectivement 39% inférieure et 70% inférieure).</p> <p>Des marges de progrès pour la collecte du tri sélectif, mais de bons résultats pour la collecte du verre.</p> <p>5 déchetteries bien réparties sur le territoire. La majorité des déchets qui y sont collectés sont des déchets verts, pour 45% des tonnages.</p> <p>Présence d'acteurs mobilisés pour le ré-emploi et le recyclage</p> <p>Des syndicats de traitement présents : le SEROC, engagé dans Zéro Déchet, Zéro Gaspillage et un Contrat d'Objectifs Déchets Economie Circulaire (CODEC), et le SIRTOM de Flers-Condé, qui porte</p>
----------------	---

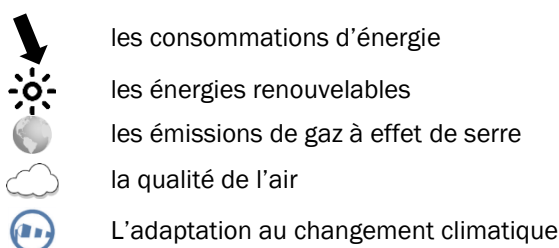
	un PLPDMA. Pas de solution de traitement ni de tri des déchets en fonctionnement sur le territoire Présence d'une plate-forme de compostage à Vire
	Tendance à l'évolution baisse d'Ordures Ménagères et Assimilés de -11.2% entre 2011 et 2015 sur les périmètres de l'ex Intercom Séverine, Vire Normandie et Souleuvre-en-Bocage.

Analyse des incidences et mesures correctives

Les actions évaluées se définissent par les sous-actions qui les composent. Le lecteur est invité à se référer au cahier n°4, « plan d'actions », pour en connaître le détail. Ces actions sont évaluées au regard des facteurs du PCAET et des facteurs environnementaux.

1. Incidences des actions vis-à-vis des facteurs du PCAET

Chaque action est évaluée sur ces incidences climat/air/énergie, à savoir si elle agit sur :



Le détail et les explications de chaque incidence figure dans le cahier n°4 du PCAET.

2. Incidences des actions vis-à-vis des facteurs environnementaux

Présentation

Le tableau en annexe évalue les incidences de chaque action sur les facteurs environnementaux selon 5 niveaux :

- positive majeur (++)
- positive (+)
- neutre (0)
- incertaine (±)
- négative (-)

Les catégories « incertaine » et « négative » montrent qu'il y a un risque de dégradation de l'environnement. Dans ce cas, des mesures correctives sont intégrées à l'action pour en limiter l'impact. Elles peuvent être de 3 ordres :

- **mesures d'évitement** : soit on ne réalise pas l'action dans son intégralité, car elle aurait un impact trop important sur l'environnement (action limitée temporellement, spatialement...), soit on la réalise de manière à ne pas engendrer l'impact.
- **mesures de réduction** : la mise en œuvre de l'action est encadrée par des aspects techniques (garde-fous...) ou certaines pratiques de manière à réduire son impact sur l'environnement. Ces mesures peuvent être intrinsèques à l'action, ou être la conséquence d'actions complémentaires
- **mesures compensatoire** : on réalise d'autres actions qui viendront compenser (partiellement ou en totalité) l'impact produit sur l'environnement.

L'impact des actions sur les facteurs de l'environnement sont précisés par certaines mentions :

- « indirect » indique que l'impact est le fait d'une conséquence de l'action. Si rien n'est précisé, l'impact est directement le fait de l'action.
- « local » est indiqué pour les actions qui ont une incidence géographique limitée à un secteur précis, généralement là où elles sont mises en œuvre.
- « hors territoire » ou « échelle planète » indique un impact généré majoritairement en dehors du territoire de l'Intercom de la Vire au Noireau.

L'analyse détaillée action par action est consultable en annexe.

Bilan

degré d'incidences	SOL & EAUX	AUTRES RESSOURCES	CLIMAT	BIODIVERSITE /HAB. NATURELS	SANTE	AIR	PAYSAGE/ CONSO. D'ESPACE	PATRIMOINE BÂTI	RISQUES	ACTIVITES HUMAINES	DECHETS	total	
++	4	0	13	3	2	10	1	1	0	1	3	38	10%
+	12	16	15	8	9	10	5	2	4	14	10	105	26%
0	15	16	4	19	17	8	24	27	28	20	21	199	50%
±	3	4	4	6	8	8	6	6	1	1	1	48	12%
-	2	0	0	0	0	0	0	0	3	0	1	6	2%

Au global, on voit que le PCAET a majoritairement une action soit positive, soit neutre vis-à-vis des facteurs de l'environnement (36% d'incidences positives et 50% d'incidences neutres).

Seuls 12% des incidences sont incertains, et peuvent être néfastes pour l'environnement selon la mise en œuvre des actions.

Seuls 2% des incidences sont néfastes pour l'environnement. Localement, cela concerne majoritairement les risques, mais aussi les sols et les déchets.

Pour chacun des facteurs de l'environnement, il y a plus d'incidences strictement positives que d'incidences incertaines ou négatives, excepté pour le patrimoine bâti et les risques. Le patrimoine bâti est le seul facteur de l'environnement pouvant être détérioré du fait de la mise en œuvre du plan programme.

3. Synthèse des mesures correctives

Mesures d'évitement

➤ **Restriction spatiale, choix de localisation** : contrainte « géographique » sur les lieux d'implantation des actions de développement éolien, photovoltaïque et hydroélectrique. Les zones sous contraintes environnementales fortes sont exclues du calcul du potentiel. Seuls les espaces déjà fortement anthropisés sont retenus pour l'implantation des projets (sur des friches, en toiture, en lien avec des infrastructures pérennes...).

Ce type de mesure s'applique également aux travaux de constructions de bâtiments et d'infrastructures, en privilégiant les sites déjà utilisés ou qui ont été utilisés par l'homme (aménager des chemins agricoles en voies cyclables, rénover plutôt que construire en neuf...).

Ces mesures sont indiquées par la couleur verte dans le tableau en annexe

➤ **Information, conseil, accompagnement et bonnes pratiques**

- Pour éviter la dégradation de la qualité de l'air : information sur l'interdiction du brûlage à l'air libre et les consignes de tri, actions pour réduire la production de déchets (plan de prévention), sur la nécessité d'une bonne ventilation des logements et des bâtiments,
- Pour éviter des nuisances et préserver sa santé : information sur les bonnes pratiques de compostage, sur la nécessité d'une bonne ventilation des logements et des bâtiments,
- Pour préserver le patrimoine : recourir à des artisans qualifiés
- Pour le bois énergie : s'approvisionner à partir de ressources gérées durablement. En complémentarité, le PCAET comporte une action pour procéder à une gestion durable des espaces boisés et du bocage

Ces mesures sont indiquées par la couleur violette dans le tableau en annexe

Mesures de réduction

➤ **Choix de localisation** : éloigner le plus possible les projets de méthanisation des habitations, limiter le potentiel éolien pour réduire le mitage et la covisibilité

Ces mesures sont indiquées par la couleur verte dans le tableau en annexe

➤ **Bonnes pratiques** : concernant l'épandage du digestat, la gestion des déchets de chantiers...

Ces mesures sont indiquées par la couleur violette dans le tableau en annexe

➤ **Choix techniques et esthétiques** : concernant le stockage des intrants et des produits de la méthanisation, la performance des installations (label flamme verte, filtres...), la qualité des combustibles (bois sec), le bon dimensionnement des installations, les matériaux choisis (faible énergie grise, perméables, perspirants...), l'intégration architecturale...

Ces mesures sont indiquées par la couleur orange dans le tableau en annexe

Mesures de compensation

- **Actions de complémentaction** : abonder en fumure organique les sols fertilisés par du digestat

Ces mesures sont indiquées par la couleur marron dans le tableau en annexe

- **Actions de sélection/plantation** : exploitation durable et plantation d'arbres adaptés au changement climatique

Ces mesures sont indiquées par la couleur bleu dans le tableau en annexe

Annexe : analyse détaillée des incidences
